

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 13 octobre 2011 à 11 heures, au campus de Saint-Jérôme, à la salle J1209.

CONFIRMÉ LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 13 octobre 2011 à 11 heures, au campus de Saint-Jérôme, à la salle J1209.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LAFONTAINE, Lizanne Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département des sciences sociales		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Département des sciences infirmières et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières		X
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille		X

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h 20. Le recteur et président de la commission, monsieur Vaillancourt, étant absent et en conformité avec l'article 6.7 du Règlement de régie interne, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il va présider la présente séance.

Il souligne qu'il s'agit de la première séance de la commission au campus de Saint-Jérôme et remercie les membres de leur collaboration pour avoir facilité l'organisation de cette réunion.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion (8 septembre 2011)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Suspension des admissions à la maîtrise en développement régional
- 4.- Modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833)
- 5.- Projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* pour le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et modification du profil *primaire* du même programme
- 6.- Ajustements aux critères de promotion des professeurs
- 7.- Nomination de trois (3) membres à la sous-commission de la formation des maîtres
- 8.- Nomination de deux (2) professeurs au comité de discipline
- 9.- Nomination de quatre (4) membres au comité de la recherche et de la création
- 10.- Nomination de quatre (4) membres à la sous-commission des études
- 11.- Admissibilité des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat ayant réalisé un travail de recherche supervisé par un professeur au volet Communication-étudiant du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)
- 12.- Modification des normes d'attribution des dégagelements d'enseignement pour fins de recherche ou de création
- 13.- Avis au conseil d'administration relatif au report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme, prévue à l'automne 2012
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Prochaine réunion
- 16.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion (8 septembre 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion avec les modifications suivantes :

- Page CE-8, 3^e paragraphe : remplacer ce paragraphe par le suivant : « Il est également convenu de biffer la maîtrise en développement régional (3480) offerte en extension de l'UQAR de la liste des programmes dont l'évaluation est prévue par un protocole d'entente »;
- Page CE-11, point 17, 1^{er} paragraphe : 3^e alinéa : remplacer le mot « prix » par « distinction ».

2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne les points suivants :

- Page CE-11, point 17 : il confirme que la consultation pour le projet de distinction de professeur émérite a été entamée et qu'elle se poursuit toujours. Il se dit confiant d'être en mesure de soumettre un projet final à la recommandation de la commission, lors de la prochaine séance.
- Le doyen des études confirme que des vérifications ont été effectuées (point 12 – page CE-9) auprès de l'organisme « ETS CANADA » (Educational Testing Service) qui chapeaute l'administration du Test de français international (TFI). Il précise que la prochaine étape va consister à établir les correspondances exactes.

3.- Suspension des admissions à la maîtrise en développement régional

Le 26 avril 2011, le conseil d'administration de l'Université approuvait l'ouverture des admissions au programme de maîtrise en sciences sociales du développement territorial à compter de l'automne 2011, sous réserve de l'approbation du financement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette approbation ayant été obtenue, et dans la mesure où la maîtrise en sciences sociales du développement territorial est destinée à remplacer, dans la programmation de l'Université, la maîtrise en développement régional, celle-ci offerte en extension de l'Université du Québec à Rimouski, le doyen des études soumet à la commission des études le projet de suspension des admissions à la maîtrise en développement régional.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2166 concernant la suspension des admissions à la maîtrise en développement régional, laquelle est jointe en appendice.

4.- Modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833).

Dans l'optique de fournir une mise à niveau en mathématique adaptée aux étudiants admis conditionnellement au baccalauréat en informatique (7833), le conseil de module de l'informatique propose de remplacer le cours d'appoint *MAT0103 Mathématiques générales* par le nouveau cours *MAT1023 Éléments de mathématiques pour l'informatique* à titre de condition d'admission au programme de baccalauréat en informatique (7833).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2167 concernant une modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833), laquelle est jointe en appendice.

5.- Projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* pour le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et modification du profil *primaire* du même programme

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* pour le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire, et une modification du profil *primaire* du même programme.

La pénurie d'enseignants en Outaouais dans le secteur de l'enseignement secondaire, spécifiquement en adaptation scolaire, combinée à la volonté de l'UQO de répondre à la demande de ses partenaires en matière de qualification des enseignants, a donné lieu à l'élaboration d'un profil *secondaire et jeunes adultes* pour le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire.

Ce profil s'adresse à des personnes qui manifestent un intérêt pour l'enseignement en adaptation scolaire et qui désirent œuvrer au secondaire. Il mène à l'obtention d'un brevet d'enseignement en adaptation scolaire au secondaire.

Le profil *primaire* existant est aussi modifié afin de permettre à tous les étudiants du programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire d'explorer les deux milieux d'enseignement pendant le premier trimestre, notamment lors du premier stage d'observation qui se déroulera en raison d'une semaine au primaire et d'une semaine au secondaire.

La sous-commission de la formation des maîtres et la sous-commission des études ont donné un avis favorable au projet.

Un membre soulève plusieurs questions sur certains passages du document. Il lui est suggéré d'approfondir ou d'éclaircir ces questions avec le directeur du module de l'éducation. Le doyen prend également note des commentaires.

Par ailleurs, il est convenu d'inviter le conseil de module à proposer un mode de gestion du contingentement dans ce programme, avant que le dossier ne soit soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2168 concernant le projet de création d'un profil *secondaire et jeunes adultes* pour le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et modification du profil *primaire* du même programme, laquelle est jointe en appendice.

6.- Ajustement aux critères de promotion des professeurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'adoption par le conseil d'administration en juin dernier de la Convention collective de travail entre l'Université et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 30 avril 2015, amène le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à apporter quelques ajustements aux critères de promotion afin de les rendre conformes aux nouvelles dispositions de ladite convention collective.

La commission des études est donc invitée à recommander au conseil d'administration d'adopter les critères de promotion des professeurs sur la base des critères de promotion antérieurs et modifiés pour tenir compte des ajustements requis

par la nouvelle Convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Un membre soulève une préoccupation quant au cheminement des demandes de promotion. On se demande comment l'assemblée départementale serait informée d'une demande de promotion et quel mécanisme serait utilisé pour que l'assemblée formule un avis à ce propos.

L'ajout suivant est suggéré, au 2^e alinéa du 6^e paragraphe de l'article 5 du document, après le chiffre de 34 : « mais inférieure à 35 ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2169 concernant un ajustement aux critères de promotion des professeurs, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination de trois (3) membres à la sous-commission de la formation des maîtres

Le secrétaire général informe les membres que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement, qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en oeuvre d'une véritable approche-programme en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement, et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études, qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants : le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office), le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office), quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du module de l'éducation, trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement, deux personnes chargées de cours recommandés par l'Assemblée des chargés de cours, deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ), deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'oeuvre enseignante et d'un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

Cinq (5) postes sont à combler dont trois (3) postes laissés vacants suite à l'appel de candidatures à l'automne 2010 et deux (2) postes devenus vacants suite à la perte de qualité (retraite) de madame Nicole Mailloux et la perte de qualité (sabbatique) de monsieur André C. Moreau au 1^{er} juin 2011. Les professeurs doivent être membres des comités de programmes relevant du conseil de Module de l'éducation et/ou être issus des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement dont l'un occupant une fonction de direction.

Suite à l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs les 16 et 19 août 2011 ainsi que le rappel au même effet le 12 septembre 2011, les professeurs suivants ont démontré leur intérêt : monsieur Michal Iglewski, du Département d'informatique et d'ingénierie à titre de professeur issu des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement, mesdames Stéphanie Demers et Chantal Déry à titre de professeurs membres des comités de programmes relevant du conseil de module de l'éducation. La commission des études est donc invitée à procéder à leur nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2170 concernant la nomination de trois (3) membres à la sous-commission de la formation des maîtres, laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination de deux (2) professeurs au comité de discipline

Le secrétaire général mentionne que le comité de discipline a pour mandat d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude et de falsification de documents, en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude. C'est d'ailleurs ce règlement qui détermine la composition ainsi que la durée des mandats.

Sur les huit (8) membres qui composent le comité, deux représentants des professeurs ont vu leur mandat prendre fin. Il s'agit de la professeure Natalia Dankova dont le mandat s'est terminé le 18 février 2011 et du professeur Mario Lepage qui a perdu qualité le 1^{er} août dernier (sabbatique).

Suite à l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs les 16 et 19 août 2011 ainsi que le rappel au même effet le 12 septembre 2011, deux (2) professeurs ont signifié leur intérêt à devenir membre du comité.

La commission des études est donc invitée à procéder à la désignation des deux (2) personnes qui ont signifié leur intérêt à siéger sur ledit comité, soit madame Anyck Dauphin, du Département des sciences sociales et madame Diane Bigras, du Département des sciences comptables.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2171 concernant la nomination de deux (2) professeurs au comité de discipline, laquelle est jointe en appendice.

9.- Nomination de quatre (4) membres au comité de la recherche et de la création

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures les 16 et 19 août 2011, ainsi qu'à un rappel au même effet, le 12 septembre 2011, afin de renouveler le mandat ou de remplacer les professeurs suivants siégeant sur le comité de la recherche et de la création :

- Martine Peters – poste en sciences de l'éducation - sabbatique
- Ilham Benyahia – poste en sciences naturelles et génie - fin de mandat le 30 septembre 2011
- Sylvain Coutu – poste complémentaire - fin de mandat le 30 septembre 2011
- Un poste vacant – poste en arts et lettres

Les professeurs suivants ont démontré leur intérêt à siéger sur le comité de la recherche et de la création, suite à l'appel de candidatures, dans un contexte de renouvellement de mandat ou d'une nouvelle nomination :

- Martine Leclerc, professeure au Département des sciences de l'éducation
- Mohand Saïd Allili, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie
- Ilham Benyahia, professeure au Département d'informatique et d'ingénierie
- Iulia Mihalache, professeure au Département d'études langagières
- Hélène Forget, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie

La commission des études est donc invitée à pourvoir aux nominations. Le doyen de la recherche recommande les professeurs suivants :

- madame Ilham Benyahia, poste en sciences naturelles et génie
- madame Martine Leclerc, poste en sciences de l'éducation
- madame Hélène Forget, poste complémentaire

- madame Iulia Mihalache, poste en arts et lettres

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2172 concernant la nomination de quatre (4) membres au comité de la recherche et de la création, laquelle est jointe en appendice.

10.- Nomination de quatre (4) membres à la sous-commission des études

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner trois (3) professeurs à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin du mandat, le 30 septembre 2011, de madame Ginette Daigneault et de monsieur Martin Laberge ainsi qu'à la perte de qualité, le 1^{er} juin 2011 de monsieur Éric Gosselin (sabbatique). Les professeurs Ginette Daigneault et Martin Laberge ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat et madame Nadia Baaziz a manifesté son intérêt à faire partie de cette instance.

Il a également procédé, cette fois-ci, avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO à une convocation conjointe le 12 octobre 2011, pour la tenue d'une assemblée des chargés de cours afin de désigner une personne chargée de cours à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin du deuxième mandat de madame Luce Gilbert. Les personnes chargées de cours, présentes à la réunion qui avait lieu le 12 octobre 2011, ont désigné à nouveau madame Luce Gilbert, à titre de représentante des personnes chargées de cours à cette instance.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du Règlement de régie interne), est invitée à nommer quatre (4) membres à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2173 concernant la nomination de quatre (4) membres à la sous-commission des études, laquelle est jointe en appendice.

11.- Admissibilité des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat ayant réalisé un travail de recherche supervisé par un professeur au volet Communication-étudiant du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)

Le doyen de la recherche mentionne que la commission des études est responsable de la détermination des programmes du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC).

Un des volets du FIRC met à la disposition des étudiants de cycles supérieurs un fonds d'aide de voyage pour la présentation de communication évaluée par des comités de pairs. L'aide est offerte à tous les étudiants inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat de l'UQO.

Les étudiants inscrits à la thèse d'honneur du programme de baccalauréat en psychologie ont notamment à élaborer un projet de recherche ainsi qu'à le présenter. D'autres étudiants au baccalauréat ont aussi l'occasion de réaliser des travaux de recherche supervisés par un professeur. Le comité de la recherche et de la création a suggéré d'accepter ces étudiants au programme Communication-étudiant du FIRC à la réunion du 10 juin 2011, tout en accordant une priorité aux étudiants aux cycles supérieurs, et de modifier en conséquence les critères d'admissibilité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2174 concernant l'admissibilité des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat ayant réalisé un travail de recherche supervisé par un

professeur au volet Communication-étudiant du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC), laquelle est jointe en appendice.

12.- Modification des normes d'attribution des dégagements d'enseignement pour fins de recherche ou de création

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la clause 10.13 de la convention collective de travail entre l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO précise que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche accorde chaque année des dégagements d'enseignement pour fins de recherche ou de création, et ce, conformément à la politique préparée par la commission des études. Cette politique s'inscrit dans un document intitulé « Normes d'attribution des dégagements d'enseignement pour fins de recherche ou de création ».

Des modifications à ces normes sont proposées pour tenir compte des changements apportés à la dernière convention de travail signée à l'été 2011, notamment concernant le nombre de dégagements disponibles.

Le doyen de la recherche précise que le Comité de la recherche et de la création a proposé des simplifications et des clarifications pour le formulaire à compléter.

Il est aussi proposé de devancer la date de réception des demandes de façon à faciliter l'intégration des dégagements acceptés dans le processus d'attribution des tâches annuelles des professeurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2175 concernant une modification des normes d'attribution des dégagements d'enseignement pour fins de recherche ou de création, laquelle est jointe en appendice.

13.- Avis au conseil d'administration relatif au report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme, prévue à l'automne 2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le baccalauréat en travail social est offert à Saint-Jérôme depuis quelques années. Dès le départ, le programme a été contingenté afin d'assurer à chaque étudiant la possibilité de réaliser les stages prévus au programme dans les différents milieux professionnels de la région des Laurentides et des régions limitrophes.

L'an dernier, il fut convenu d'élargir l'offre des programmes à Saint-Jérôme et, tout en maintenant le contingent d'admission à temps complet à 50 places pour le baccalauréat en travail social, dix places additionnelles furent ajoutées pour l'admission à temps partiel dans ce même programme à compter de l'automne 2012.

Au cours des dernières années, le placement des étudiants en stage a représenté un défi important. Les efforts n'ont donc pas été ménagés pour assurer aux étudiants la possibilité de réaliser les deux stages prévus au programme. Les difficultés rencontrées ont été de plusieurs ordres. Entre autres, le modèle d'organisation des stages prévus dans le programme de l'UQO diffère de celui utilisé par les universités montréalaises. En effet, alors que l'UQO offre un premier stage au début de la deuxième année du programme et un deuxième stage à la fin du programme, les autres universités qui sollicitent les milieux de stage de la région des Laurentides utilisent un modèle où un seul stage est prévu à la fin du programme. Ce stage, plus long et s'adressant à des étudiants ayant une préparation de deux années complètes, s'avère, pour certains milieux, plus intéressant que le premier stage proposé aux étudiants de l'UQO.

Par ailleurs, l'Université de Montréal a choisi d'offrir son baccalauréat en travail social à Laval. Une cohorte d'environ 85 étudiants a été accueillie cet automne et ces étudiants devront réaliser leur stage à compter de l'automne 2013. En conséquence, la pression sur les milieux de stage va s'accroître considérablement.

Devant cette situation, tenant compte aussi du fait que le programme de baccalauréat en travail social sera bientôt modifié suite à son évaluation, il semble opportun de retarder l'accueil d'étudiants à temps partiel dans le programme. Cette orientation a fait l'objet d'une discussion entre la direction du département de travail social, la direction du module du travail social et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La coordonnatrice des stages en travail social à Saint-Jérôme, la direction adjointe du module du travail social et la directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme ont aussi participé à cette analyse.

Compte tenu de ce qui précède, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement au report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme à un trimestre ultérieur, à déterminer selon l'évolution de la situation.

Par ailleurs, des travaux seront menés en vue de favoriser la fidélisation des milieux qui ont accueilli des étudiants en travail social de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 292-CE-2176 concernant un avis au conseil d'administration relatif au report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme prévue à l'automne 2012, laquelle est jointe en appendice.

14.- Période d'information et questions

Un membre souhaite obtenir, de la part du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, un état de situation concernant le dossier de maîtrise qualifiante, sachant notamment que le CAPFE autorise des programmes dans d'autres universités. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les efforts se poursuivent afin de favoriser le dénouement positif face à ce projet de programme. Il fait état de changements dans la composition des membres du comité d'agrément et souligne que la nouvelle présidente est une enseignante issue du secteur de l'adaptation scolaire. Il mentionne que la Table MELS-Universités a été saisie de la problématique qui afflige l'UQO et qu'un questionnement y a été soulevé quant au fait que les orientations mises de l'avant par le CAPFE, sur la question de la formation en adaptation scolaire, semble aller à l'encontre de l'approche ministérielle permettant à des personnes ayant un profil de formation en psychoéducation et en psychologie d'obtenir des autorisations provisoires d'enseigner lorsqu'elles sont inscrites à un programme de maîtrise en enseignement. Un groupe nouvellement formé de représentants des universités, dont il fait partie, continuera à faire valoir les préoccupations de l'UQO à cet effet.

Le doyen de la recherche dépose et commente, en séance, un tableau illustrant l'évolution du financement externe de la recherche à l'UQO. Ce tableau vient confirmer la croissance du financement de la recherche.

15.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 9 heures.

16.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par madame Renée Michaud, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h 20.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice